

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussigné MONSIEUR COUTURIER FRANÇOIS
Président de l'association AMI – ASSOCIATION NATIONALE DE DÉFENSE DES
MALADES INVALIDES ET HANDICAPES

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet Social :

Depuis 1936, avec et pour les personnes malades, invalides et/ou en situation de handicap, l'A.M.I. nationale agit au quotidien sans discrimination ni privilège, avec pour objectif de : promouvoir le « vivre ensemble » avec nos différences, s'engager dans des actions de représentation et de revendication, défendre et soutenir les personnes malades dans leur parcours de soin et lors des hospitalisations. Permettre aux personnes en situation de handicap de prendre la parole, d'être actrices dans leur quotidien, contribuer à leur épanouissement par des activités ludiques, culturelles, sportives.

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

Fonction dans l'association : Président Couturier François Profession : Employé retraité

Vice-Président Wagner Rémi Profession : Employé retraité

Trésorière : Valignat Marie-Laure Nationalité : Française Profession : Éducatrice

Trésorier adjoint Pouchain Georges Profession : Retraité

Secrétaire Mahamoud Ayanleh Profession : professeur contractuel



Secrétaire adjoint Massacrier Daniel Profession : Retraité ministrateur Berceau Fa-
lancourt Patrice Profession : sans profession

Ressources pour l'année 2020

Compte de résultat A.M.i - Exercice 2020

Comptes de charges	2020	Comptes de Produit	2020
Déficits Antérieurs		Solde épargne au 01/01/2019	197,07 €
60 Achats	57,50 €	Solde compte courant au 01/01/2019	2 361,19 €
60225. Fournitures de bureau	599,00 €	Solde caisse au 01/01/2019	0,60 €
603 prélèvement microsoft pack office et zoom	266,88 €	Intérêts 2019	0,76 €
v612 irement AMI 71 aides aux charges	590,00 €		
613charges			
613 provision Congrès 2021		70800 Produits des activités annexes	
615 Cotisation GFPH (2017 et 2020)	400,00 €		
6160 prélèvement MACIF	299,65 €	756 Cotisations	295,01 €
618 Documentation UCR CGT vie nouvelle	16,80 €		
623 Publications assoc. FAKIR	15,00 €	7561 Aide syndicale & souscriptions	100,00 €
6231 Annonces & insertions			
625 Missions remboursement frais		757 Quote-part cotisations comités	1 294,25 €
6251 Voyages & Dépkacements			
6256 Missions		76000 Produits bancaire	
6260 Frais postaux & de Télécom	918,28 €		
6262 Affranchissements		778 Autres produits exceptionnels	1 350,00 €
6265 Achat téléphone			
627 Services bancaire & assimilés	45,80 €		
628 Cotisation UNAASS	100,00 €		
retrait pour caisse	20 €		
Nom de domaine	27,47 €		
TOTAL DÉPENSES	356,38 €	TOTAL RECETTES	3 039,26 €
DÉFICIT		EXCÉDENT	317,12 €
Personnel bénévole (2721 heures)	27 618,15 €	Bénévolat (2721 heures)	27 618,15 €



Ressources pour l'année 2021

COMPTE DE RESULTAT AMI NATIONAL ANNEE 2021

Comptes de charges	2021	Comptes de Produit	2021
Déficits Antérieurs		Solde épargne au 31/12/2020	197,83 €
60 Achats		Solde compte courant au 31/12/2020	2 044,07 €
60225. Fournitures de bureau		Solde caisse au 31/12/2020	20,60 €
603 prélèvement microsoft pack office et googlesuite	121,91 €	Intérêts 2020	0,59 €
v612 irement AMI 71 aides aux charges	500,00 €		
613charges			
613 provision Congrès 2021		70800 Produits des activités annexes	
615 Cotisation GFPH (2021)	200,00 €		
6160 prélèvement MACIF	299,26 €	756 Cotisations	375,00 €
618 Documentation UCR CGT vie nouvelle	17,00 €		
623 Publications assoc. FAKIR	15,00 €	7561 Aide syndicale & souscriptions	363,99 €
6231 Annonces & insertions	125,28 €		
625 Missions remboursement frais		757 Quote-part cotisations comités	1045,50
6251 Voyages & Déplacements			
6256 Missions		76000 Produits bancaire	
6260 Frais postaux & de Télécom	1 309,73 €		
6262 Affranchissements	21,36 €	778 Autres produits exceptionnels/dons	1 295,03 €
6265 Achat téléphone			
627 Services bancaire & assimilés	45,80 €		
628 Cotisation UNAASS	100,00 €		
TOTAL DÉPENSES	2 755,34 €	TOTAL RECETTES	4 297,11 €
DÉFICIT		EXCÉDENT	1 541,77 €
<i>Personnel bénévole = 1843 heures</i>	<i>18 890,75</i>	<i>Personnel bénévole = 1843 heures</i>	<i>18 890,75</i>



Ressources pour l'année 2022

COMPTES DE RESULTAT AMI NATIONALE (Exercice 2022)

Comptes de charges	2022	Comptes de Produit	2022
Déficits Antérieurs		Solde épargne au 31/12/2021	198,42 €
60 Achats		Solde compte courant au 31/12/2021	2 348,26 €
60225. Fournitures de bureau	43,28 €	Solde caisse au 31/12/2021	4,79 €
603 prélèvement microsoft pack office et googlesuite	136,44 €	Intérêts 2021	0,43 €
v612 irement AMI 71 aides aux charges			
613charges			
		70800 Produits des activités annexes	
615 Cotisation GFPH (2022)	200,00 €		
	298,92		
6160 prélèvement MACIF	€	756 Cotisations	360,00 €
618 Documentation UCR CGT vie nouvelle	€		
	17,50		
623 Publications assoc. FAKIR	15,00 €	7561 Aide syndicale & souscriptions	225,00 €
6231 Annonces & insertions	48,00 €		
		757 Quote-part cotisations comités	292,50 €
625 Missions remboursement frais	245,40 €		
6251 Voyages & Déplacements			
6256 Missions		76000 Produits bancaire	
6260 Frais postaux & de Télécom	1 337,51 €		
		778 Autres produits exceptionnels/dons	
6262 Affranchissements			
6265 Achat téléphone			
627 Services bancaire & assimilés	51,74 €		
628 Cotisation UNAASS	50,00 €		
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL DÉPENSES	2 443,79 €	TOTAL RECETTES	3 429,40 €
DÉFICIT		EXCÉDENT	985,61 €
BENEVOLAT	21 525,20 €	BENEVOLAT	21 525,20 €

D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

1. Sur les liens d'intérêts non-financiers



1.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
Aucun lien		

1.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) : - **AUCUN**



2. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

3. Mentions légales

- 3.1. Les données à caractère personnel (DCP) collectées à travers la présente déclaration d'intérêt sont traitées par l'UNAASS à des fins de vérification par le Comité de déontologie de l'indépendance de l'association et de l'absence de conflit d'intérêt, en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association), aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union.
- 3.2. Les DCP sont conservées pendant la durée de l'adhésion de l'association à l'UNAASS.
- 3.3. Les informations collectées seront publiées par le Comité de déontologie sur le site internet de l'UNAASS www.france-assos-sante.org.
- 3.4. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 pour la protection des données (RGPD) et à la Loi informatique et libertés modifiée le 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'opposition à ce traitement de vos données, ainsi que des droits d'accès, de rectification et d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'UNAASS : dpo@france-assos-sante.org.
- 3.5. La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.
- 3.6. **Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.**
- 3.7. **Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve**



d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »

Fait à Mâcon

Le 07 Juin 2023